

CONTRAT DE SCOLARISATION

Rentrée 2026



Entre :

Le Lycée LA SALLE

du GROUPE SAINT JOSEPH LA SALLE – TROYES

Etablissement Catholique Privé d'Enseignement associé à l'Etat par contrat d'association

Et

Monsieur et/ou Madame.....

Adresse.....

représentant(s) légal(aux), de l'étudiant(e)

désignés ci-dessous "le(s) parent(s)"

Il a été convenu ce qui suit

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'étudiant(e) sera scolarisé par le(s) parent(s) au sein du Lycée La Salle ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

Article 2 - Obligations de l'établissement

Le Lycée La Salle s'engage à scolariser l'étudiant(e) en classe de pour l'année scolaire 2026/2027 et pour les années suivantes selon le vœu des parents, sauf cause réelle et sérieuse justifiant la non poursuite de la scolarisation de l'étudiant(e) dans l'établissement, (cf. article 7-2 ci-dessous).

L'établissement s'engage par ailleurs à assurer d'autres prestations selon les choix définis par les parents en annexe (voir règlement financier du livret remis à l'inscription).

Les contributions des familles et les prestations annexes choisies par les parents sont payées par prélèvement bancaire mensuel en 10 fois de septembre à juin, en espèces en 1 fois ou 2 fois ou en carte bancaire via Ecole Directe en 1 ou 2 fois.

Article 3 - Obligations des parents

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à inscrire l'étudiant(e) en classe de au sein du Lycée La Salle pour l'année scolaire 2026/2027.

Le(s) parent(s) certifie(ent) :

- avoir lu attentivement, avec l'étudiant(e), le dossier de présentation de l'établissement, notamment "la Charte Educative de Confiance" remis avec le livret d'inscription ainsi que les règles de vie et se trouve(ent) en accord avec l'esprit de l'Education proposée.
- avoir pris connaissance du coût de la scolarité de leur enfant au sein du Lycée La Salle.
- s'engage(nt) à en assurer la charge financière, dans les conditions du règlement financier annexé au présent contrat et mis à jour annuellement
- avoir pris connaissance du règlement financier de l'établissement, y adhérer et mettre tout en œuvre afin de le respecter.

Article 4 - Coût de la scolarisation

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments :

- la contribution des familles
- les prestations parascolaires choisies pour votre enfant (cantine, étude surveillée, internat, participation à des voyages scolaires, ...)
- les fournitures scolaires

Article 5 - Assurances

Chaque jeune est assuré par **une assurance scolaire et extrascolaire GROUPE** qui le couvre 24h/24 et 365 jours par an qui vous sera refacturée sauf si vous nous fournissez une attestation de votre propre compagnie d'assurance avant le 13 septembre 2026.

Article 6 - Dégradation volontaire du matériel

La remise en état ou le remplacement du matériel dégradé par un étudiant fera l'objet d'une facturation au(x) parent(s) sur la base du coût réel incluant les frais de main-d'œuvre.

Article 7 - Durée et résiliation du contrat

La présente convention est d'une durée équivalente au cycle scolaire.

7-1 Résiliation en cours d'année scolaire :

Sauf sanction disciplinaire ou motif grave, la présente convention ne peut être résiliée par l'établissement en cours d'année scolaire. Le coût de la scolarisation au prorata temporis pour la période écoulée, reste dû dans tous les cas.

Les causes réelles et sérieuses de départ de l'étudiant en cours d'année sont :

- Le déménagement,
- Le désaccord sur le projet éducatif de l'établissement, perte de confiance réciproque entre la famille et l'établissement...
- Tout autre motif légitime accepté expressément par l'établissement.

7-2 Résiliation au terme d'une année scolaire :

L'établissement s'engage à informer les parents, de la non-réinscription de leur enfant, pour une cause réelle et sérieuse (impayés, désaccord sur le projet éducatif de l'établissement, perte de confiance réciproque entre la famille et l'établissement...) à l'issue du conseil de classe du 2ème semestre.

Article 8 - Droit d'accès aux informations recueillies

Les informations recueillies dans le cadre de cette convention et de ses annexes sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet de traitements informatiques. Seules les données répondant à des obligations légales de conservation ou d'archivage sont conservées, au départ de l'étudiant, dans les dossiers de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, au rectorat de l'académie ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement catholique auxquels est lié l'établissement.

Sauf opposition du(des) parent(s), noms, prénoms et adresses de l'étudiant et de ses responsables légaux sont transmis à l'association de parents d'élèves "APEL" de l'établissement (partenaire reconnu par l'Enseignement catholique).

Les parents autorisent également gracieusement l'établissement à diffuser ou reproduire pour sa communication interne ou externe pour tous usages les photos et/ou vidéos représentant leur enfant. Cette autorisation est donnée pour tout type de support écrit ou électronique et pour une durée indéterminée.

Conformément à la loi "informatique et libertés" et à l'ensemble de la réglementation sur la protection des données personnelles -RGPD- les parents bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations concernant leur enfant. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, les parents pourront s'adresser au chef d'établissement.

A, le.....2026

Le Chef d'Etablissement



Signature du Père
ou du Tuteur

Signature de l'étudiant(e)

Signature de la Mère
ou de la Tutrice

L'école Lasallienne dans sa mission éducative et pastorale

Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données, les données suivantes sont collectées avec votre accord. Elles seront maintenues strictement confidentielles et transmises uniquement au Conseil Pastoral de l'établissement. Pour ces données, vous disposez du droit de retirer votre consentement à leur collecte et à leur traitement.

Vous faites le choix d'inscrire votre enfant dans notre établissement d'enseignement catholique et nous vous en remercions. Lors de l'entretien d'inscription, la dimension pastorale du projet d'établissement a été abordée.

Pour que chacun se sente accueilli, nous vous demandons de bien vouloir répondre, en toute liberté, aux questions suivantes :

- | | | |
|--------------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| • Votre enfant est-il baptisé ? | OUI ☐ | NON ☐ |
| • A-t-il fait sa profession de Foi ? | OUI ☐ | NON ☐ |
| • A-t-il fait sa confirmation ? | OUI ☐ | NON ☐ |

Ces quelques questions sont posées avec l'esprit d'ouverture qui caractérise le projet éducatif Lasallien dans le respect des différences, de l'histoire et de la liberté de conscience de chacun.